

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 juillet 2016

L'an deux mille seize, le mardi 26 juillet à dix-huit heures, les représentants communaux de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois se sont réunis à la Salle communale de Vatierville, sous la présidence de Monsieur Dany MINEL.

PRESENTS :

Commune de AUVILLIERS : Jean-Marie DESTOOP ; Commune de BULLY : Gérard GROMARD ; Commune de CALLENGEVILLE : Philippe PELTIER ; Commune de ESCLAVELLES : André VIEUXBLED ; Commune de FESQUES : Maurice BERTHE ; Commune de FLAMETS FRETILS : Jean MINEL ; Commune de FRESLES : Patrick LEVEQUE ; Commune de GRAVAL : Laurence DESREUMAUX ; Commune de LUCY : Christophe VIEUXBLED ; Commune de MASSY : Didier DUCLOS ; Commune de MENONVAL : Michel DEHEDIN ; Commune de MESNIERES EN BRAY : Dany MINEL, Brigitte CAUVET ; Commune de MORTEMER : Hervé LEFEBVRE ; Commune de NESLE HODENG : Christian PORTIER ; Commune de NEUFCHATEL EN BRAY : Xavier LEFRANCOIS, Bernard DUVAL, Danielle VARLET, Gilbert BEUZELIN, Arlette DUPUIS, Denise BUAT, Nathalie DUVIVIER, Nathalie LEFEBVRE ; Commune de NEUVILLE-FERRIERES : Gérard THULLIEZ ; Commune de QUIEVRECOURT : Philippe CHEMIN ; Commune de ST GERMAIN SUR EAULNE : Caroline VERHAEGEN ; Commune de ST MARTIN L'HORTIER : Manuel BEAUVAL ; Commune de ST SAIRE : Maryse DUVAL ; Commune de STE BEUVE EN RIVIERE : Jean-Yves ANSELIN ; Commune de VATIERVILLE : Daniel BENARD.

EXCUSES :

Commune de BOUELLES : Gilles COBERT donne pouvoir à Dany MINEL ; Commune de BULLY : Hervé KROPFELD ; Commune de FESQUES : Guy LUCAS ; Commune de MESNIERES EN BRAY : Bernard AURIEL ; Commune de MORTEMER : Daniel VAN HULLE ; Commune de NEUFCHATEL-EN-BRAY : Raymonde LE JUEZ donne pouvoir à Bernard DUVAL, Dominique CLAYES, Evelyne VIEZ, Michel TROUDE, Daniel LABBE donne pouvoir à Gilbert BEUZELIN ; Commune de ST GERMAIN SUR EAULNE : Yves CREVEL ; Commune de ST SAIRE : Michel LAHAYE.

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 39

DELEGUES PRESENTS : 30

DELEGUES VOTANTS : 33

Ordre du jour :

- Intervenant extérieur : Monsieur Coté d'Education et Formation : restauration du petit patrimoine, chantier nature et Julie Frère du PETR
- Fusion : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois
- Fusion : Gouvernance
- Election des membres de la CAO
- Composition du jury de concours
- Désignation des représentants PETR et SMN
- Délibérations diverses
- Questions diverses

✓ Approbation du Conseil Communautaire du 9 juin 2016

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 juin 2016 est approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire.

✓ Fusion : demande de modification de statuts de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois

Les services de l'Etat nous ayant informés de l'empilement des compétences des Communautés de Communes de Saint-Saëns Porte de Bray et du Pays Neufchâtelois pour constituer les statuts de la nouvelle intercommunalité, fin juin, il pourrait être pertinent que la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois modifie ses statuts afin de pouvoir intégrer la compétence :

Organisation ou soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), à caractère communal, intercommunal ou associatif.

Cette sollicitation émane à la fois du groupe de travail Jeunesse/Transport scolaire et du Comité de pilotage tenu le 4 juillet 2016.

Il conviendrait de voir comment cette compétence serait exercée sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de Communes. Dans un premier temps, nous pourrions nous appuyer sur les systèmes existants (communes de Mesnières en Bray et Neufchâtel en Bray et Animado sur Saint Saëns) avec un financement intercommunal.

L'objectif est d'offrir la possibilité à tous les enfants du territoire de bénéficier d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, en ajoutant la compétence :

Organisation ou soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), à caractère communal, intercommunal ou associatif.

Monsieur le Président est autorisé à lancer la procédure de modification des statuts nécessaire auprès des communes adhérentes (selon CGCT).

Les communes auront donc 3 mois pour se positionner en Conseil municipal sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. Sans délibération de leur part dans le délai, leur avis sera réputé favorable.

✓ Fusion : Gouvernance

Représentativité des communes : Accord local de la future Communauté de Communes :

Par courrier du 3 mai, rappelé dans le mail du 8 juillet, Madame la Préfète nous invite dès à présent à étudier la répartition du Conseil Communautaire du futur EPCI.

Pour la future Communauté de Communes, deux possibilités s'offrent à nous : le droit commun et une seule possibilité d'accord local.

	Communes	Droit Commun	Accord local	
Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois	NEUFCHATEL EN BRAY	11	9	
	MESNIERES EN BRAY	2	2	
	BULLY	2	1	
	SAINT SAIRE	1	1	
	NEUVILLE FERRIERES	1	1	
	CALLENGEVILLE	1	1	
	QUIEVRECOURT	1	1	
	ESCLAVELLES	1	1	
	MASSY	1	1	
	NESLE HODENG	1	1	
Droit commun : 35	BOUELLES	1	1	
	SAINT MARTIN L'HORTIER	1	1	
	FRESLES	1	1	
	MENONVAL	1	1	
	SAINT GERMAIN SUR EAULNE	1	1	
Accord local : 32	SAINTE BEUVE EN RIVIERE	1	1	
	FLAMETS FRETILS	1	1	
	GRAVAL	1	1	
	LUCY	1	1	
	FESQUES	1	1	
	AUVILLIERS	1	1	
	VATIERVILLE	1	1	
	MORTEMER	1	1	
		Total	35	32

Communauté de Communes de Saint Saëns – Porte de Bray	SAINT SAENS	6	5	
	SAINT MARTIN OSMONVILLE	2	2	
	SOMMERY	2	1	
	ROCQUEMONT	1	1	
	MONTEROLIER	1	1	
	CRITOT	1	1	
	MAUCOMBLE	1	1	
	NEUFBOSC	1	1	
	MATHONVILLE	1	1	
	BOSC MESNIL	1	1	
	SAINTE GENEVIEVE	1	1	
	BRADIANCOURT	1	1	
	LES VENTES SAINT REMY	1	1	
	BOSC BERENGER	1	1	
	FONTAINE EN BRAY	1	1	
Droit commun : 22	Total	22	20	
Communauté de Communes de Bosc d'Eawy	LES GRANDES VENTES	4	3	
	BELLENCOMBRE	1	1	
	SAINT HELLIER	1	1	
	POMMEREVAL	1	1	
	CRIQUE	1	1	
	ROSAY	1	1	
	ARDOUVAL	1	1	
	MESNIL FOLLEMPRISE	1	1	
	Droit commun : 11	Total	11	10
	Accord local : 20			

La Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois n'a pas à délibérer sur cet accord local. Elle n'a comme « mission » que de présenter les différentes possibilités. Ce sont les conseils municipaux qui devront se positionner sur la représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire.

Certains élus des communes à faible population font remarquer qu'avec la fusion et la composition du nouveau Conseil Communautaire, leur poids sera davantage limité face aux communes plus importantes.

Chaque commune s'exprimera en conseil.

✓ Election des membres de la CAO

Par recomposition du Conseil Communautaire, Monsieur Guérard (Neuville-Ferrières) et Monsieur Delmas (Massy) ne sont plus membres titulaires de la Communauté de Communes. Ils étaient membres de la CAO. Il s'agit donc de renouveler la composition de la CAO de la Communauté de Communes. Il vous est proposé de remplacer Messieurs Guérard et Delmas par 2 membres titulaires :

A l'unanimité, la commission d'appel d'offres est désormais composée comme suit :

Le Président	Dany MINEL, ou son représentant
5 membres titulaires	Denise BUAT André VIEUXBLED Manuel BEAUVAL Michel DEHEDIN Patrick LEVEQUE
5 membres suppléants (4 en cours)	Didier DUCLOS Guy LUCAS Philippe CHEMIN Daniel VAN HULLE

Pour information, à réception de cette délibération, les services de l'Etat nous ont informés que nous n'avons pas à délibérer pour compléter la liste, les membres suppléants devenant titulaires. La liste des suppléants n'est pas à compléter. La CAO est donc composée de :

Le Président	Dany MINEL, ou son représentant
5 membres titulaires	André VIEUXBLED, Michel DEHEDIN, Patrick LEVEQUE, Didier DUCLOS Guy LUCAS
5 membres suppléants (devenu 2 membres)	Philippe CHEMIN Daniel VAN HULLE

Si besoin, davantage d'informations vous seront données lors du prochain Conseil Communautaire.

✓ Composition du jury de concours

Suite à l'élection des membres de la CAO, il convient de redélibérer sur la composition du jury de concours.

Les membres du Conseil Communautaire décident, **à l'unanimité**, de composer le jury de concours comme suit :

Avec voix délibérative

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres

2 architectes, membres du CAUE

1 architecte consultant de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

Avec voix consultative

Le Maire de Neufchâtel en Bray ou son représentant

Le Vice-Président de la commission Qualité de la Vie

Le 1^{er} jury de concours aura lieu le mardi 6 septembre 2016 à 10H00.

✓ Désignation des représentants PETR et SMN76

Suite à la recomposition du Conseil Communautaire, il convient de compléter les listes de représentants :

PETR

Suite à la recomposition du Conseil Communautaire, les membres du Conseil Communautaire désignent, **à l'unanimité**, leurs représentants au PETR comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Dany MINEL	Daniel BÉNARD
Xavier LEFRANÇOIS	Didier DUCLOS
Raymonde LE JUEZ	Daniel VAN HULLE
Maryse DUVAL	Patrick LEVEQUE
Arlette DUPUIS	Gilbert BEUZELIN
Gérard THULLIEZ	Philippe CHEMIN
Guy LUCAS	Manuel BEAUVAL
André VIEUXBLED	Jean-Yves ANSELIN
Gérard GROMARD	Bernard DUVAL

Seine Maritime Numérique

Suite à la recomposition du Conseil Communautaire, les membres du Conseil Communautaire désignent, à l'unanimité, leurs représentants à Seine Maritime Numérique comme suit :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Dany MINEL	Gérard THULLIEZ

✓ Délibérations diverses

Ludisports 76 Année 2016/2017 :

A l'unanimité, Le Conseil Communautaire décide :

- de reconduire le dispositif « Ludisports 76 » pour l'année scolaire 2016/2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Département de Seine Maritime pour définir les engagements réciproques,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif.
- de répercuter aux SIVoS ou communes bénéficiant du dispositif la somme de 225 € (correspondant à 15 € par élève pour un nombre forfaitaire de 15 élèves) par an pour une séance hebdomadaire d'une heure maximum. Tout quart d'heure supplémentaire sera refacturé au SIVoS ou à la commune en bénéficiant au coût réel.

Tourisme (sur avis favorable unanime du bureau)

Label Accueil vélo

Le Pays Neufchâtelois est engagé dans une politique de développement de la randonnée pédestre et cyclotouristique. L'obtention du label Accueil Vélo est un gage de qualité pour les touristes et un moyen de promotion supplémentaire pour notre territoire.

Considérant que l'Office de Tourisme du Pays Neufchâtelois est situé à proximité de l'itinéraire « Avenue Verte London-Paris » et qu'il peut répondre aux critères du référentiel de qualité Accueil Vélo,

A l'unanimité, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- autorise le Président à solliciter la labellisation de l'Office de Tourisme du Pays Neufchâtelois au titre de la marque « Accueil Vélo » et à signer l'engagement « Référentiel de qualité Accueil Vélo Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative », une fois la visite de contrôle réalisée avec succès,
- décide d'adhérer au réseau « Accueil Vélo »,
- s'engage à acquitter une contribution financière pour 3 ans de 200 €.

Cet engagement référentiel « Accueil Vélo » est signé pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, après une nouvelle visite de contrôle et après l'acquittement d'une nouvelle contribution de 200 euros.

Pour information, un accueil label vélo existe déjà à Neufchâtel en Bray.

Création d'un arboretum sur Callengeville

Dans le cadre du développement des randonnées en Pays Neufchâtelois, 2 circuits communaux ont été créés à Callengeville et en Basse Forêt d'Eu. L'ONF propose aujourd'hui de mettre en place un arboretum à proximité de la partie commune de ces 2 itinéraires.

- ⇒ Coût total : 3 017 €
- ⇒ Participation ONF : 603,40 €
- ⇒ Participation ComCom : 2 413,60 €

Les élus valident le projet pour un coût de 2 413,60 € à la charge de la Communauté de Communes et autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

La communication se fera par le biais de dépliants, panneaux, panonceaux.

Permanence du CAUE

Dans le cadre de ses permanences, la CAUE propose d'organiser des permanences d'un architecte-conseiller du CAUE dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, à destination des habitants - Durée 4 mois, coût : 0 €

Il s'agit d'une mission de conseil gratuit, pas d'une mission d'application du droit du sol.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le CAUE 76 pour des permanences dans les locaux administratifs de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, à partir du 1^{er} septembre 2016.

Equiperment du camion de collecte

Etant donné la fusion le 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes devra assurer la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers des 8 communes de la Communauté de Communes de Bosc d'Eawy (les marchés de prestation de cette Communauté de Communes s'arrêtant le 31 décembre 2016), le groupe de travail Déchets et le comité de pilotage fusion ont proposé que les services de l'ex-CCPN assurent la collecte de ces 8 communes. Pour ce faire, il est impératif que notre camion de collecte des ordures ménagères soit équipé d'un boîtier permettant de relever les informations des puces des bacs de la CCBE.

Ce boîtier coûte environ 14 000 € HT, il serait installé sur le camion « neuf »

A l'unanimité, Les membres du Conseil Communautaire autorisent Monsieur le Président à signer le bon de commande auprès de l'entreprise Sabatier afin d'équiper notre camion de collecte des ordures ménagères pour assurer la collecte dès le 2 janvier 2017 sur les 8 communes de la CCBE qui intègrent la fusion des Communautés de Communes de Saint-Saëns Porte de Bray et du Pays Neufchâtelois.

Le coût sera supporté par la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois. Cependant, cette somme sera en moins sur les excédents apportés par la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois lors de la fusion.

Monsieur le Président rappelle que pour la compétence Déchets, nous avons 5 ans pour harmoniser les systèmes. Le fonctionnement des différents services existants ne serait donc pas modifié dès la 1^{ère} année. Mais comme pour d'autres compétences et particulièrement pour celle-ci, les premières années risquent d'être compliquées.

✓ Informations diverses

Avancement des dossiers

Locaux administratifs : le permis de construire a été accordé (reçu le 20/07/2016), les offres pour les travaux sont attendues pour le 19/08/2016.

Extension de la Maison de Santé : notre dossier attend son passage en commission d'accessibilité (passage prévu début septembre), le permis sera délivré aussitôt. Les offres pour les travaux sont attendues pour le 28/07/2016 (signature après PC) et pour la voirie, le 23/08/2016

Déchetterie : offres attendues pour le 30/08/2016 (pour complétude du dossier de demande de subvention auprès du Département)

Piscine :

La procédure de concours a été lancée comme convenu le 30 juin 2016. L'assistant à maîtrise d'ouvrage nous a ensuite préparé un planning de réalisation du projet, le plus efficient possible.

Une remarque a été faite sur la date de démarrage des travaux.

Monsieur le Président rappelle que l'équipe de maîtrise d'œuvre devrait être retenue en fin d'année 2016. Ensuite elle travaillera sur les études de conception (Avant-Projet Sommaire, bureaux de contrôle, Avant-Projet Détaillé, Permis de Construire, Projet, établissement du dossier de consultation des entreprises) dès début 2017. Et ce n'est qu'après l'obtention du permis de construire que l'appel d'offres travaux pourrait être lancé. Les travaux dureraient 14 mois et la réception du chantier devrait intervenir avant fin 2019.

Monsieur le Président saisit l'occasion de rappeler qu'à la date actuelle, le plan de financement n'est toujours pas complètement bouclé. Si la Région et le Département se sont engagés, la Communauté de Communes est toujours en attente des engagements financiers de l'Etat (CNDS et/ou FSIL).

Etude fusion : 2 offres reçues

Les offres sont d'un montant de 27 500 € et 47 550 € HT. L'estimation et inscription au budget permettent une contractualisation à hauteur de 12 000 €.

Monsieur le Président propose donc de classer sans suite la procédure. Une nouvelle proposition sera faite à la prochaine réunion de septembre.

Par ailleurs, il est évoqué la création d'une cellule marchés/service « achat » au sein de la nouvelle Communauté de Communes. Les élus du Pays Neufchâtelois sont favorables à cette disposition.

Tour de Normandie

L'association en charge de cette course cycliste a sollicité la Ville de Neufchâtel en Bray et la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois pour proposer Neufchâtel en Bray comme ville-départ. Le coût de l'opération s'élèverait à 9 000 €

Il apparaît qu'un positionnement de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois soit difficile, à la date actuelle, étant donné le processus de fusion engagé.

Un partenariat avec la Ville de Neufchâtel en Bray paraît envisageable en 2017, mais ce sera à la nouvelle intercommunalité d'en décider.

Délégation de signature

Du 29 juillet au 24 août 2016, Messieurs Lefrançois et Thulliez ont délégué de signature du Président pour mener à bien les affaires de la Communauté de Communes.

✓ Questions diverses

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire et les élus de Vatierville pour leur accueil.

Monsieur Bénard présente la commune de Vatierville et invite les participants à échanger autour d'un pot de l'amitié.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 8 septembre 2016 à 18H00 à Nesle-Hodeng.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h20.